

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2022

La séance est ouverte à 18 heures 32.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Marlène BONTEMPS, Ahlame TABBOUBI, Wilfrid COUPE, Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI, Dominique LARGE, Jean-Luc PAYS, Patrice LANGIN, Anne DEMOND, Max SEBASTIEN, Sandrine BELMONT, Thierry DUCHAMP, Éliane CHAPON, Marjorie MERCIER, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Maryse MICHAUD, Alain DONJON, Oihiba DRIDI, Michèle CALVANO, Maud MILLIER-DUMOULIN, Claude MOUCHIKHINE, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Sandrine COMTE donne pouvoir à Eliane CHAPON, Marcel GOLBERY donne pouvoir à Dominique LARGE, Marine BOISSIER donne pouvoir à Jérôme MOROGE, Lionel RUFIN donne pouvoir à Marlène BONTEMPS, Nora BELATTAR donne pouvoir à Wilfrid COUPE, Jacques ROS donne pouvoir à Thierry DUCHAMP, Johnny CARNEVALI donne pouvoir à Marjorie MERCIER, Bernard JAVAZZO donne pouvoir à Maud MILLIER-DUMOULIN.

ABSENTS :

Anissa HIDRI.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Je vais procéder à l'appel nominal en souhaitant la bienvenue à notre nouvelle collègue Michèle CALVANO qui succède à Roger MAJDALANI. Notre collègue, Roger MAJDALANI, a démissionné de sa fonction d'élu de Pierre-Bénite étant donné que Roger a quitté la commune de Pierre-Bénite. Donc bienvenue à Michèle CALVANO que vous connaissez tous car déjà très investie sur notre belle ville de Pierre-Bénite.

M. le Maire procède à l'appel.

Le quorum est atteint.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. MAUXION est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2022

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Si ce n'est le cas je le mets aux voix.

Le procès-verbal du 5 avril 2022 est adopté à la **majorité** des membres présents, 4 abstentions (M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, Mme MILLIER-DUMOULIN, M. MAUXION).

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je vous demande de pouvoir prendre la parole, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- C'est à quel sujet ?

Si c'est au sujet des perfluorés j'ai prévu de le faire juste après les actes de gestion. Nous aurons tout loisir d'intervenir à ce sujet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020.

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- La plainte que vous auriez portée pour les PFAS est-elle dans les actes de gestion ?

M. LE MAIRE.- Non. Cela viendra après.

M. MAUXION.- Au prochain CM ?

M. LE MAIRE.- Oui. Vous voyez que, là, la constitution de partie civile date de février 2021.

Il nous semblait nécessaire de faire un point d'étape sur ce sujet qui nous concerne tous et qui fait l'actualité locale, voire un peu au-delà ces derniers jours puisqu'il s'agit, vous l'aurez bien compris, des suites du documentaire paru dans une émission sur France Télévision.

Je vous rappelle quelques éléments pour recentrer le sujet et faire un point sur ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire.

Suite aux révélations de ce journaliste accompagné d'un scientifique hollandais nous avons, vous le savez maintenant, créé un conseil scientifique local présidé par le président du Centre de santé Benoît Frachon qui est un médecin biologiste, accompagné de quelques médecins du centre de santé et qui sera sans doute rejoint par d'autres provenant d'autres communes, d'autres organismes non pas pour prendre quelque décision que ce soit mais uniquement pour nous accompagner et éclairer certaines de nos décisions.

Nous avons, vous le savez, fermé de façon préventive le stade du Brotillon et de la même façon nous avons cessé d'alimenter nos cantines scolaires et le foyer avec les produits issus de notre potager municipal, le jardin de Maguy.

Parallèlement nous avons demandé aux pouvoirs publics, notamment à l'Agence régionale de Santé, de nous accompagner sur une étude épidémiologique de la population de Pierre-Bénite et plus largement du bassin de vie.

Bonne nouvelle, nous avons reçu une réponse de l'ARS en fin de semaine dernière, vendredi pour être précis, nous indiquant que l'ARS et Santé publique France réfléchissaient à la mise en place d'un protocole pour mener ce type d'étude étant entendu qu'en France nous avons déjà eu une étude toxicologique au niveau de la population française pour ces produits perfluorés.

Cette étude date de 2015, c'est l'étude ESTEBAN qui a donné des résultats très difficilement analysables, si je puis m'exprimer ainsi, puisqu'il est apparu que non seulement tout le monde avait ce type de produit au niveau des prélèvements et qu'il était bien difficile de déterminer d'où ceux-ci pouvaient provenir.

Je m'explique. Sur un même quartier, je pourrais même dire dans un même immeuble, d'une personne à l'autre le taux présent dans l'organisme de produits perfluorés est très variable, ce qui veut dire que ce n'est pas parce qu'on habite un secteur en particulier qu'on aura forcément un taux plus ou moins élevé de ces produits dans l'organisme. Cela dépend évidemment du type d'individu mais aussi du quotidien de cet individu, de son alimentation. A priori, ce sont les quelques conclusions qui ont été tirées de cette étude mais j'y reviendrai par ailleurs.

Nous avons évidemment demandé la confirmation, c'est extrêmement important mais je pense que maintenant ici tout le monde l'a bien intégré, que les Pierre-Bénitains ne consommaient pas l'eau qui provenait du Rhône. Mais cela nous l'avions déjà fait en 2020 puisque lorsque l'article de *Libération* qui portait sur ce même sujet est sorti en 2020 suite au film *Dark Waters* il n'était question que des rejets dans l'eau du Rhône au niveau de l'usine Arkema et nous avons tout de suite demandé des précisions aussi bien aux organismes étatiques qu'à la Métropole de Lyon et à Eau du Grand Lyon. Il nous avait été confirmé à l'époque, comme cela nous a été rappelé cette année, que les Pierre-Bénitains, d'ailleurs comme la quasi-totalité des habitants de la Métropole de Lyon, ne consommaient pas l'eau du Rhône à l'exception sur la Métropole des habitants de Solaize, de Grigny et de Givors et, pour aller au-delà de la Métropole, des habitants des Monts du Lyonnais.

Je rappelle également que nous avons déposé une plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Quand je dis "nous" c'est la mairie de Pierre-Bénite mais également moi en mon nom propre puisqu'il est toujours intéressant sur ce type de plainte d'avoir aussi bien une personne morale qu'un particulier.

Tout cela a dû être fait rapidement pour ne pas perdre de temps. Évidemment, j'imagine que peut-être d'autres habitants, collectifs, associations pourraient être intéressés pour se joindre à ce type de démarche. Nous restons ouverts et en discussion par rapport à tout cela. En tout cas, la plainte a d'ores et déjà été déposée.

Pourquoi une plainte ? Je l'ai dit, je ne suis absolument pas certain qu'il y ait mise en danger de qui que ce soit à Pierre-Bénite mais, en revanche, nous avons besoin de réponses claires. Et pour obtenir ces réponses claires, bien sûr, nous allons solliciter à nouveau l'Etat, nous allons diligenter nous-mêmes un grand nombre d'analyses mais nous souhaitons aussi qu'une enquête soit menée

puisque, je le rappelle, il nous a toujours été dit, rappelé, certifié qu'il n'y avait aucun rejet de perfluorés dans les terres, uniquement dans l'eau du Rhône, l'effluent, pas de fumées, pas de rejets autres que dans l'eau du Rhône. Donc il faut évidemment que cette situation soit éclaircie.

Nous avons depuis également, comme je l'ai dit, rencontré un nombre assez conséquent de spécialistes, de scientifiques sur le sujet. Le sujet est plus que complexe, vous l'avez compris. Aujourd'hui il est bien compliqué pour qui que ce soit de dire qu'il y a le blanc et le noir, le bien et le mal. Sur ce type de produit il n'y a pas de normes en France et pas qu'en France d'ailleurs. Ce qui veut dire que ces produits sont dans notre consommation quotidienne. J'aime à le rappeler. On se rend compte qu'ils sont dans nos aliments. On se rend compte qu'ils sont dans la poêle antiadhésive dans laquelle vous faites cuire vos aliments. Ils sont dans votre crème solaire, dans votre maquillage, dans vos vêtements. Ils sont partout.

Tout cela pour vous dire qu'aujourd'hui si nous n'avons pas de réponse de l'État, en tout cas de réponse claire sur la toxicité de ce type de produit, sur la concentration qui pourrait faire que ces produits seraient toxiques, nous n'avons pas non plus de réponse tranchée de la part des scientifiques que nous avons contactés et des bureaux d'études dont c'est la spécialité, c'est-à-dire le traitement des terrains pollués pour tout type de pollution mais également pour les produits perfluorés, et cela c'est très important, ce qui aujourd'hui nous conduit quand même, comme certains pourraient l'être et je l'entends, dans le temps de l'émotion, souvent le temps un peu médiatisé et médiatique. Nous, nous devons être dans le temps de la responsabilité et de la prise de recul sur ce type d'information.

Surtout, je rappelle que nous avons rencontré ces scientifiques mais aussi ces bureaux d'études et nous allons très prochainement lancer des analyses de sol, sans doute de l'air même si nous ne sommes pas certains d'avoir les scientifiques qui s'engagent sur une analyse de l'air. Pourquoi ? Parce qu'à quelques centaines de mètres de ce qu'on appelait l'autoroute il n'y a pas si longtemps on nous a dit : *Attention, ces produits perfluorés sont extrêmement volatils et rien ne nous permettra de dire sur un prélèvement de l'air que ceux-ci ne proviennent pas d'un camion qui est passé peu de temps avant.* Il faut bien avoir conscience de cela.

Aujourd'hui je sais qu'on veut tout, tout de suite, des éléments et d'ailleurs des éléments que nous n'avons pas mais, attention, restons sur un protocole scientifique. C'est extrêmement important.

Donc nous allons mener ces analyses ici à Pierre-Bénite mais pas seulement puisque nous sommes en lien avec les communes voisines qui veulent également savoir et pour nous c'est plus qu'intéressant de pouvoir comparer avec les données prélevées de la même façon scientifique sur d'autres communes. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

J'en profite pour remercier tous ceux et toutes celles qui participent à ces études. Je pense évidemment aux élus ici présents, aux gens qui sont parties prenantes de tout cela et parallèlement nous avons les services de l'Etat, la

DREAL notamment qui a effectué des prélèvements sur les sites de Daikin et d'Arkema dans l'eau mais aussi dans les sols. Nous devrions avoir des résultats assez rapidement. Voilà pour le point sur la situation.

Encore une fois, nous avons acquis quasiment la certitude qu'à notre demande l'Etat fera une étude toxicologique sur les habitants du bassin de vie. C'est l'ARS qui nous l'a concédé en fin de semaine dernière. Nous allons attendre évidemment ces résultats.

D'ici là, étant donné les éléments qui sont aujourd'hui en notre possession, que nous ne maîtrisons pas il y a encore quelques semaines de cela, les scientifiques nous ont dit qu'aujourd'hui le principal vecteur qui fait que nous sommes imprégnés de perfluorés serait l'alimentation, eau comprise. Ils s'accordent pour dire que nous ne sommes pas certains de pouvoir être "contaminés" par les perfluorés par inhalation.

Pour être clair, si vous foulez un sol dans lequel il y aurait des taux de perfluorés aucun scientifique aujourd'hui, en tout cas en France et peut-être sans doute au-delà, ne peut vous assurer du fait que vous pouvez ingérer ce type de produit.

Tout cela pour vous dire que ces éléments nous permettent demain de lever l'interdiction de pratiquer une activité sportive sur le complexe du Brotillon, étant entendu aussi qu'à partir du moment où nous pourrions considérer qu'il est extrêmement dangereux de fouler le sol du Brotillon cela devrait être la même chose, il devrait en aller de même 50 m plus loin ou 100 m plus loin au parc Tarassioux, voire même l'école du centre si on va par-là.

Vous avez bien compris qu'il y a aussi une logique, c'est-à-dire que soit on ferme un équipement et à ce moment-là par capillarité il faut voir jusqu'où on va. En revanche, au niveau de la ferme de Maguy, puisque vous avez bien compris que l'alimentation était a priori plus qu'importante dans la possibilité qu'elle soit imprégnée de ce genre de produit, nous maintenons pour l'instant le gel de la consommation des produits issus du potager municipal étant entendu que nous menons des études sur les sols, sur l'eau qui arrose ces sols et également sur les aliments.

Certains scientifiques ont d'ores et déjà dit qu'on serait surpris de comparer le taux éventuel de perfluorés dans une tomate qui a poussé à Pierre-Bénite et une qui a poussé bien au-delà. On verra, on comparera. Mais tout cela est très important.

Dernier point, je le rappelle parce qu'il ne faudrait pas qu'on cède à une certaine panique, j'ai eu confirmation des chiffres que nous avons communiqués largement à la suite du reportage, toutes les maladies qui pourraient avoir un éventuel lien avec une concentration importante de perfluorés ont été relevées sur la commune de Pierre-Bénite, le nombre de ces maladies. Et comme à l'époque en 2015 lors de l'étude réalisée par l'Office régional de Santé il est bien démontré qu'il n'y a absolument aucun chiffre discriminant, alarmant, bien au contraire pour la plupart des maladies (thyroïde, cancers, qui touchent à l'immunité) nous serions plutôt en-deçà des seuils moyens. Cela me semble important à rappeler.

Que nous soyons très clairs, nous ne minimiserons jamais ce qui éventuellement pourrait se passer ici mais, quand même, il est de notre devoir d'être extrêmement factuel et de pouvoir reposer les choses.

Vous l'avez compris, notre priorité sera toujours la santé des habitants. La santé passera toujours avant n'importe quelle autre considération. C'est vrai ici pour la commune de Pierre-Bénite mais même au-delà et vous pourrez toujours compter, je vous le dis à titre personnel, sur moi pour continuer à mener ce combat parce qu'il s'agit d'un combat pour faire pour avoir de la clarté, de la transparence sur quels sont les perfluorés qui sont utilisés, en quelle quantité et pour quel type d'industrie.

Il nous revient en tant qu'élus, en tant qu'habitants de porter cette voix qui est celle de dire qu'il faut absolument que nous allions vers des process industriels plus vertueux, qui utilisent le moins possible ce type de substance. Donc c'est à l'État de s'engager pour dire qu'il faut des normes et il faut des normes drastiques et dire aux industriels de s'engager à changer leurs modes de production. Je sais que c'est facile à dire comme cela autour d'une table et on va me dire : *Oui mais il y a la concurrence mondiale*. Mais je crois quand même que la santé des habitants sera toujours plus importante que des parts de marché au niveau mondial. Là-dessus vous pourrez compter sur nous. Nous ne lâcherons rien pour que vraiment la vérité soit faite sur d'où proviennent ces produits, savoir s'ils ont vraiment un impact sur la santé des habitants et surtout si des normes seront édictées et si ceux qui viendraient à les enfreindre seront sanctionnés. C'est un combat à court, moyen terme que nous devons mener et sans doute bien au-delà de la commune de Pierre-Bénite.

Voilà pour ces quelques explications. Je vous cède la parole.

Un dernier point puisque l'on m'a posé la question. Évidemment nous avons les budgets qui sont employés pour financer ce type d'opération. Vous étiez là pour le vote du budget et vous savez que nous avons une ligne dépenses imprévues qui est justement prévue à cet effet.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, vous avez pris à bras-le-corps ce sujet et nous vous en remercions.

Pour nous il y a une chose qui prime avant tout, c'est le principe de précaution. Ce principe de précaution nous demanderait à ce que la législation française soit alignée sur la législation européenne qui existe ou y compris sur la législation américaine qui encadre aussi de façon très rigoureuse ce genre de produit.

Dire qu'ils ne présentent pas de danger, je veux bien le croire. Ceci dit, si des pays tels que l'Italie, la Hollande ou les États-Unis ont légiféré sur ces produits c'est que quelque part il y avait suffisamment d'études pour montrer que cela présentait un risque pour la population.

Concernant le polluant lui-même et sa présence à Pierre-Bénite vous avez interdit l'accès du stade et c'était la mesure à prendre. Ceci dit, à long terme il ne suffit pas d'interdire. La Ville a besoin de ses équipements sportifs. Il faut

envisager une dépollution. Mais une dépollution tenant compte du principe pollueur payeur, bien évidemment.

Je voulais parler de la ferme urbaine. Vous en avez parlé. Vous avez pris les décisions qu'il fallait prendre. Ceci dit, vu l'inquiétude de la population je pense qu'il serait judicieux qu'une étude non pas épidémiologique mais une étude sanguine soit réalisée sur un échantillon de population pour évaluer réellement la présence de ces produits dans la population et en tirer les conclusions.

Le Centre de santé Benoît Frachon semble devoir être le pivot de toute action que pourrait avoir la collectivité locale sur le terrain et pour gérer au plus près le problème. Vous avez bien compris que l'important est de protéger les Pierre-Bénitains, nous sommes complètement d'accord avec vous mais de les protéger dans le temps en faisant un bilan des préjudices qu'ils ont déjà subis et en demandant réparation à ceux qui en sont la source.

C'est pour cela qu'à mon avis un certain nombre d'associations vont également se porter partie civile dans cette affaire.

C'est à peu près ce que je voulais dire puisque vous avez dit beaucoup de ce que je voulais dire. Je vais peut-être passer la parole à Mme MILLIER-DUMOULIN.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Bonjour à toutes et à tous.

En complément, aujourd'hui on sait qu'Arkema et Daikin continuent d'utiliser des perfluorés pour une certaine production dans leur activité et quelle que soit la mesure qu'on prenne si cette utilisation perdure et si les rejets perdurent c'est sans fin. Je sais bien que ce n'est pas de la responsabilité de la mairie mais je pense qu'il y a urgence à ce que cette fabrication qui nécessite l'utilisation de perfluorés cesse. Comme vous l'avez dit, une recherche est développée sur la partie industrielle. Quand on veut on peut. Il y a certainement quelque chose à faire là-dessus.

Sur toutes les études qui sont proposées pour confirmer ou infirmer les investigations du journaliste j'alerte simplement sur le financement de ces études complémentaires parce que les Pierre-Bénitains seraient deux fois victimes, victimes en étant pollués et victimes en payant à travers le budget de la municipalité les études.

Il faut peut-être insister, ce n'est pas uniquement la mairie mais par la préfecture et par le ministère, sur l'indemnisation de ces études par Arkema.

Sur les études épidémiologiques que vous souhaitez mettre en place il faut aussi prendre en compte les salariés de ces usines qui sont au contact régulier.

Les mesures que vous avez prises ont été prises en urgence, donc pas forcément de manière concertée avec les populations. Je sais qu'il va y avoir l'Envol Trophée sur le stade du Brotillon le 4 juin prochain. Il y a aussi des études à faire au niveau des sols, y compris au niveau des jardins ouvriers parce qu'on a parlé du jardin de Maguy mais il y a les jardins ouvriers. Peut-être qu'il y aurait une concertation à avoir avec l'association qui utilise ces jardins.

Vous avez mis en place un conseil scientifique local. Je voulais rappeler qu'à l'issue de la loi sur le PPRT en lien avec l'incident d'AZF avait été mis en place un conseil citoyen pour le développement durable et c'est sur la notion de transparence qu'il faut que les élus, les militants associatifs, les militants syndicaux des usines concernées soient associés pour garantir la transparence des études et des démarches qui seront effectuées.

Il me semble qu'il existe des comités locaux d'information et de concertation. Aujourd'hui les entreprises Arkema et Daikin ne peuvent pas nier l'utilisation qu'elles ont du perfluoré. Quel était le niveau d'information de l'ensemble des acteurs dont la commune dans ce fameux comité local d'information et de concertation ?

M. LE MAIRE.- Je vais déjà répondre à nos deux collègues. Nous sommes d'accord sur le fait de dire que s'il y a des normes dans d'autres pays c'est compliqué de se dire qu'en France il n'y en a pas et qu'on nous dise : *Si, il y en aura mais en 2026*. S'il y a besoin de normes en 2026 autant les mettre en œuvre le plus tôt possible. Cela fait déjà des années qu'on sait qu'on va tendre à mettre en place des normes mais pour 2026.

Encore une fois, je le redis, quand j'entends une ministre de l'environnement dire : *Moi ma priorité c'est d'anticiper les choses*, je n'ai pas trop compris son jugement d'anticipation.

Pour ce qui est du Brotillon, comme cela a été dit, nous avons pris cette décision tout de suite. Je ne vais pas refaire l'analyse qui a été la nôtre. Je rappelle que priver d'activités sportives, quand on sait les bienfaits du sport pour la santé, cela paraît assez étonnant d'autant plus que, par exemple, vous avez parlé de l'athlétisme et de l'Envol Trophée. C'est vrai que nous partageons avec un certain nombre de scientifiques le fait de dire que pour l'athlétisme, en tout cas pour les sauts, ils ne sont pas concernés parce qu'ils ne foulent pas la terre. C'est sûr mais, en revanche, c'est du tartan et il y a des perfluorés dans tout tartan. Vous pouvez faire de l'athlétisme partout dans le monde vous serez sur du tartan avec des perfluorés.

De la même façon, on a emmené les enfants jouer au foot au stade Lapalus. Donc ils ne jouent plus sur le synthétique dernière génération uniquement fait de produits recyclés mais sur un vieux synthétique qui, lui, n'a pas exactement les mêmes normes de fabrication, qui est sans doute moins respectueux de la santé des uns et des autres. Vous voyez un peu la situation dans laquelle nous sommes. À un moment il faut savoir reposer le débat.

Ensuite, je rappelle qu'on a fait les études de pollution mais évidemment qui ne prenaient pas en compte ces normes-ci puisqu'il n'y a pas de normes en France. Sur le Brotillon notamment nous n'avons pas pris une pelle, nous sommes descendus à 2 m 40, les sols aussi bien de la ferme que du Brotillon, hormis les perfluorés ne sont pas pollués. C'est important de le rappeler.

On réfléchira à ce principe de pollueur payeur, bien entendu. Je l'ai d'ailleurs en tête pour le déplacement parce que vous savez qu'est prévu le déplacement de l'athlétisme sur le site de Lapalus parce qu'on a une usine juste à côté. On a déjà sollicité les entreprises Daikin et Arkema. Si on le fait c'est pour faire en

sorte qu'ils puissent rester sur leur site. Il y a un moment où il faut que chacun participe.

L'étude épidémiologique, Monsieur MOUCHIKHINE, c'est bien cela avec les prélèvements sanguins.

Pour ce qui est du centre de santé ils sont partie prenante. Je ne suis pas certain qu'ils soient les plus spécialisés dans ce type d'études. On ne va pas leur demander de porter ce type de sujet mais, en revanche, ils sont là, ils sont partie prenante.

Sur les rejets par Daikin et Arkema, Madame MILLIER-DUMOULIN, effectivement on peut demander. Je rappelle que ces entreprises ne produisent pas des perfluorés, elles en utilisent a priori, et c'est toujours ce qu'on nous a dit, à faibles doses dans leurs process. C'est important parce que lors du reportage on est allé après aux États-Unis sur une grosse usine qui, elle, produisait ces perfluorés qu'elle déversait dans l'eau. On n'est pas sur le même sujet.

Tout cela pour dire que, bien sûr, nous participons comme les associations de riverains, les associations pierre-bénitaines aux comités locaux d'information et de concertation.

Et il nous a toujours été dit, certifié qu'il n'y avait pas de rejet de perfluorés dans l'air, uniquement dans le Rhône et à des quantités extrêmement minimes, d'où le dépôt de plainte.

Tout cela est fait dans la transparence, pour la bonne information de tous.

Il y a aujourd'hui de vraies questions qui se posent.

Dernier point sur les jardins. Les jardins dépendent d'Arkema. C'est d'ailleurs le comité d'entreprise d'Arkema qui les gère. On n'est pas sur un terrain municipal. Je pense que là aussi il y a un vrai sujet qui se pose et si cela se pose un peu plus loin cela doit se poser ici, donc on peut bien associer qui le souhaiterait.

M. MOUCHIKHINE.- La question des jardins ne se pose pas uniquement pour les jardins ouvriers à Pierre-Bénite mais pour tous les jardins. Il faut faire une information auprès de la population comme quoi il y a un risque potentiel à manger les fruits de leurs jardins.

M. LE MAIRE.- Je n'ai aucun élément à ma disposition pour transmettre ce type d'information aux habitants de Pierre-Bénite ou au-delà de la vallée de la chimie ou au-delà de la métropole. Pour l'agriculteur des Monts du Lyonnais qui arrose ses plantations bios ou pas avec de l'eau du Rhône puisque c'est le cas faut-il qu'on écrive à toutes les personnes qui consomment les fruits et légumes des Monts du Lyonnais ici en disant qu'il y a un risque potentiel ? Aujourd'hui je ne vois pas pourquoi je ferais une chose pareille.

M. MOUCHIKHINE.- Vous avez suffisamment d'éléments qui vous permettent d'avoir de très forts doutes et ces très forts doutes, à mon sens, sont suffisants pour alerter la population sur les risques qu'elle peut prendre.

M. LE MAIRE.- Non, aujourd'hui nous n'avons pas ces éléments en notre possession qui nous permettraient de dire : *Attention, aujourd'hui quelque chose qui pousserait à Pierre-Bénite ou d'ailleurs à Oullins ou ailleurs est potentiellement dangereux pour votre santé.* Ou alors je n'ai pas été clair. Je n'ai absolument pas ce type d'information-là et quand je regarde les types de maladie à Pierre-Bénite, le nombre de maladies, absolument rien ne me permet de dire qu'il y aurait un problème au niveau de la santé publique à Pierre-Bénite par rapport aux autres communes. Donc je vous assure qu'aujourd'hui je ne risque pas d'écrire à qui que ce soit pour dire qu'il y aurait un risque potentiel à cultiver ses légumes dans son jardin. On n'est pas là-dessus.

M. MAUXION.- Je rebondis sur ce que vous disiez. Effectivement, on ne peut pas se permettre de dire qu'il ne faut pas manger les fruits et légumes du jardin à Pierre-Bénite ou les œufs des poules même si c'était dans la remarque du professeur. Sur l'impact bénéfique / risque entre manger les fruits de son jardin dont on sait qu'ils n'ont pas eu d'engrais ou d'OGM versus le risque d'avoir des perfluorés je suis d'accord avec vous. Il n'y a pas de souci.

Je regrette juste qu'on ait dû attendre ce soir pour avoir toutes ces informations. On a eu une partie de ces informations dans la presse, sur France 3. C'est dommage que la presse les ait avant les élus même d'opposition. Cela m'amène à proposer la création d'une commission santé environnement qui regrouperait des élus, pourquoi pas plus largement, pour débattre à froid sur ces situations avec, comme vous le disiez, des études et les réponses que l'ARS peut donner par rapport aux études faites dans le passé, par rapport aux études épidémiologiques que l'ARS propose, ce qui permettra d'accompagner certains collectifs et associations qui sont en train d'être créés, qui parfois peuvent être dans l'émotion, on l'a bien vu juste après l'émission. Je ne sais pas si vous avez fait vos courses sur Pierre-Bénite mais il n'y avait plus une bouteille d'eau dans les magasins de Pierre-Bénite alors que l'eau était totalement saine.

J'avais une question. Est-ce que vous avez trouvé le bureau d'études pour faire les prélèvements ?

M. LE MAIRE.- On attend une réponse d'un bureau d'études. On a déjà plusieurs réponses. Il restera alors à déterminer lequel nous semble être le plus pertinent. On a d'ores et déjà des devis.

M. MAUXION.- Ce sont des sujets qui intéressent énormément les universitaires, je suppose.

M. LE MAIRE.- Cela intéresse énormément mais avec des réserves toujours très importantes en disant : *C'est bien beau, on va savoir quantifier mais est-ce qu'on va savoir analyser ces résultats ?*

M. MAUXION.- C'est toute la complexité.

Je reste relativement perplexe sur l'innocuité par inhalation des poussières. Effectivement, sur l'Envol Trophée si on considère qu'on n'est que sur le tartan et les bacs de sable on n'est pas sur les terres polluées du terrain mais on ne peut pas considérer que ce soit à la fois dangereux ou pas dangereux.

Mais c'est difficile de donner une réponse et que le principe de précaution vaudrait sur une partie des activités sur le terrain de terre du stade et pas sur la piste en tartan. Ce sont des propositions.

C'étaient vraiment que les remarques sur la transparence, le besoin de réponse, la bonne information. C'est ce que vous disiez. C'est ce que demande l'opposition, de ne pas avoir à attendre d'avoir le conseil municipal pour avoir toutes ces réponses.

M. LE MAIRE.- Je suis d'accord avec vous. Après, on a dû agir vite en ayant des réponses au fil de l'eau. Vous parlez de France 3, pour ne pas les citer, mais il y en a d'autres qui sont à peu près tous les jours maintenant sur Pierre-Bénite.

Là-dessus je pense qu'on aurait pu faire bien mieux, effectivement, et associer beaucoup plus largement, ce qui va être fait dorénavant. On va voir comment est-ce qu'on se met en place. Avant d'imaginer les grandes réunions publiques où un certain nombre d'intervenants viendraient on doit pouvoir créer un groupe beaucoup plus restreint d'élus et peut-être un peu au-delà toujours dans cette logique de transparence. Nous savons que nous avons des associations qui sont partie prenante. Nous allons le mettre en place dans les jours qui viennent et ce sera d'autant plus intéressant que nous allons avoir assez rapidement, je l'espère, des éléments chiffrés de la part de la DREAL et de la part des études que l'on va mener.

Pour l'inhalation, je vous le dis, nous avons même certains scientifiques qui ont tendance à dire que les poumons pourraient être une barrière, comme sur d'autres produits, pour la transmission des perfluorés dans l'organisme. Encore une fois, c'est une hypothèse de travail sans certitude aucune. Ce n'est pas moi qui l'ai sortie de mon chapeau, vous imaginez bien. Certains bureaux d'études nous en ont parlé. On est allé voir. Effectivement, il y a des scientifiques qui travaillent sur le sujet qui se disent qu'avec l'inhalation peut-être même que ce n'est pas possible comme pour d'autres substances. Je rappelle qu'il y a 70 000 substances et qu'il n'y en a que 20 000 qui sont normées en France au-delà des perfluorés. Si on commence vous voyez bien à peu près jusqu'où on peut aller. Mais pour certaines d'entre elles, en tout cas, les poumons jouent un rôle barrière.

Et puis, effectivement, vous avez le bénéfice / risque et l'usage. Je pense que boire de l'eau avec un taux important de perfluorés est différent de fouler le sol avec un taux de perfluorés.

Je vous prie de me croire, cela a été un petit peu la course ces derniers jours sur ce sujet et nous devons nous structurer pour avoir une transmission d'informations la plus fluide possible. Nous allons mettre cela en place dans les jours qui viennent, cette semaine. Nous nous reverrons rapidement. Si nous ne nous voyons pas physiquement nous pourrions nous voir en visio, évidemment.

Merci à vous, en tout cas, et merci de votre attitude responsable dans ces moments qui parfois peuvent prêter à des sentiments qu'on ne maîtrise pas. Vous l'avez rappelé, c'est évident qu'on a eu, notamment au lendemain de la fameuse bande-annonce puisqu'on voyait quelqu'un qui ouvrait un robinet d'eau

alors qu'il ne s'agissait pas d'ici mais cela n'était pas encore expliqué, une espèce de panique avec des gens qui ne souhaitaient plus prendre leur douche qu'avec de l'eau minérale. Parfois on peut comprendre certaines réactions.

2 - Fixation du nombre d'adjoints suite à démission

Rapporteur : M. MOROGE.

Je suis navré, vous trouvez à la dernière minute ces trois délibérations qui traitent d'un seul et même sujet, de la démission de notre collègue Roger MAJDALANI, puisque nous n'avons reçu la décision du préfet - car cela passe par la préfecture - qu'hier. Donc nous ne pouvions pas faire mieux.

Je ne reviens pas sur la décision d'un de nos collègues qui est Roger MAJDALANI, qui a déménagé et qui se lance dans de nouvelles aventures, à qui nous souhaitons le meilleur, évidemment. Nous ne pouvons que remercier Roger de toute l'implication qui était la sienne au profit de notre commune, de ses habitants en tant que membre investi dans un certain nombre d'associations, puis en tant qu'adjoint aussi bien à l'urbanisme qu'aux affaires familiales mais aussi de son implication en tant que directeur du Centre de santé Benoît Frachon durant plusieurs années.

On le sait, quand nous sommes arrivés il y a huit ans il y avait un sujet important concernant le centre de santé qui devait être cédé à la Mutualité pour l'euro symbolique, que nous avons décidé de garder, en tout cas de faire en sorte que ce soit toujours l'association de gestion du Centre de santé Benoît Frachon qui garde la main sur notre centre auquel nous tenons tant, dont Roger a été le directeur durant de longues années et a permis avec les administrateurs dont un certain nombre sont autour de cette table ou dans cette salle de maintenir l'activité et même de développer encore l'activité du centre.

Donc nous ne pouvons que le remercier pour toute l'action qui a été la sienne au profit de l'intérêt général, au profit des habitants de notre commune et, encore une fois, chère Michèle, nous te souhaitons la bienvenue au sein de notre assemblée.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 3 abstentions (M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, Mme MILLIER-DUMOULIN).

3 - Indemnités de fonction du Maire et des élus

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Y a-t-il des questions ? Nous avons déjà bien discuté de ces sujets il y a deux ans. Rien n'a changé. Je pense que nous allons tous rester sur nos mêmes positions.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 votes contre (M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, Mme MILLIER-DUMOULIN), 1 abstention (M. MAUXION).

4 - Majoration des indemnités de fonction versées au Maire et aux élus

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 votes contre (M. JAVAZZO, M. MOUCHIKHINE, Mme MILLIER-DUMOULIN), 1 abstention (M. MAUXION).

5 - Création d'un comité social territorial commun à la ville et au centre communal d'action sociale (CCAS) et institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Pouvez-vous nous dire si le CT actuel a été consulté et si oui quel a été son avis ? Quelles seront les prérogatives de la formation santé, sécurité, conditions de travail par rapport aux prérogatives qui existent actuellement dans le CT et le CHSCT ?

M. LE MAIRE.- Les représentants du personnel ont été reçus par la Directrice Générale pour échanger ensemble à ce sujet. C'est évidemment une obligation, pas de passer en CT mais de prévoir un entretien à ce sujet. Cela a été fait.

Mme BONTEMPS.- J'avais la date de la consultation le 6 mai 2022.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Et par rapport aux différences de prérogatives ?

M. LE MAIRE.- Ce sont les mêmes prérogatives.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- En termes d'expertise, toutes ces choses-là ?

M. LE MAIRE.- Oui.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO, Mme MILLIER-DUMOULIN).

6 - Comité Social Territorial - Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme.

Rapporteur : Mme BONTEMPS.

Présentation du rapport par Mme BONTEMPS.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO, Mme MILLIER-DUMOULIN).

7 - Aide financière pour l'acquisition d'un vélo électrique.

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Par rapport à la délibération vous mentionnez l'arrivée du métro à Pierre-Bénite et le fait que les parkings vont être engorgés, ce qui est une réalité et qui peut aussi justifier le choix que vous faites.

Après, toujours sur la question du financement, il est quand même regrettable, ce n'est pas uniquement le sujet de la délibération, que ce soit l'impôt qui compense l'insuffisance de parkings quand il y a des infrastructures telles que le métro qui ne sont pas en nombre suffisant. On l'a vu à Oullins et ce sera certainement le cas à Pierre-Bénite.

J'avais des questions concernant le 41^e acquéreur potentiel. Entre deux dossiers, si on avait un nombre important, quels critères seraient retenus ? Je pense notamment à ceux qui n'auraient pas de voiture. Parce que c'est vrai que, et je refais le lien avec le métro à Pierre-Bénite, cela pourrait effectivement être un public potentiel, sauf qu'on peut imaginer que si déjà ils n'ont pas de voiture cela peut être un choix ou du fait de leurs revenus auquel cas la somme de 100 € qui, si elle n'est pas négligeable, ne suffira pas à leur permettre d'accéder au vélo électrique. Donc sur la question des critères, vous l'avez bien dit, c'est sans conditions de revenu. J'imagine que c'est un choix mais le fait peut-être de le conditionner au coefficient social pour permettre que l'accès au vélo soit plus démocratique, notamment au vélo électrique, pourrait aussi être un choix.

M. LE MAIRE.- Je ne vous suis pas trop parce que le fait de mettre des critères serait plus démocratique. J'avais plutôt tendance à penser que s'il n'y avait pas de critère tout le monde y avait droit, donc le fait de restreindre le nombre de bénéficiaires ne semble pas aller dans le sens de plus de démocratie.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- De démocratie sociale. On n'a pas tous le même revenu, on ne peut pas tous accéder à un vélo électrique.

M. LE MAIRE.- J'entends que selon nos revenus on a plus ou moins de facilités à obtenir et à acheter un vélo électrique, j'en ai pleinement conscience mais ce que je veux dire par-là c'est que le fait de restreindre les bénéficiaires potentiels ne me semble pas être forcément un signal extrêmement intéressant à renvoyer. Aujourd'hui nous n'avons jamais été contraints par une enveloppe budgétaire. Si demain cela devait être le cas on augmenterait l'enveloppe. On ferait des choix par ailleurs mais je verrai plus les choses comme cela plutôt que de restreindre le nombre et de dire : *Si vous répondez à des critères ou le premier arrivé premier servi.* Le but est d'encourager le plus possible à l'achat de ce type de vélo, donc nous pourrions aller au-delà. Nous ne sommes pas encore concernés. Je vous l'ai dit, c'est plus de 60 bénéficiaires mais puis 2019.

Quant au sujet des stationnements il y a un vrai sujet mais on ne va peut-être pas relancer le débat ce soir. Oui, on a compris qu'il y avait une volonté de limiter un maximum le stationnement des véhicules, des voitures sur la métropole, aux abords du métro. Et certaines questions se posent, bien sûr. Un monde sans voitures, éventuellement, mais encore faut-il qu'on ait les moyens alternatifs pour se déplacer. Il y a le vélo mais on ne va pas mettre tout le monde sur un vélo même électrique. Il y a évidemment les transports en commun mais je ne crois pas qu'aujourd'hui la Métropole de Lyon propose une couverture optimisée pour pouvoir laisser notre véhicule au quotidien dans notre garage et ne plus utiliser que des transports en commun. Là-dessus il y a un vrai gros sujet et on n'est pas toujours d'accord sur les moyens d'arriver vers une métropole avec un cadre de vie plus apaisé.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO et Mme MILLIER-DUMOULIN).

8 - Conventions d'objectifs avec les associations sportives USMPB BASKET - PLPB OMNISPORT - PB ATHLETISME.

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

On le sait, ces clubs ont des objectifs en particulier pour la part variable. Mais sur la part fixe on a d'autres objectifs qui sont les mêmes que pour les autres clubs en lien avec l'OMS : le nombre de Pierre-Bénitains, le nombre de jeunes, le nombre d'encadrants formés, etc.

Tout cela est extrêmement bien suivi par Thierry et par les membres de l'office municipal des sports.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à l'unanimité** des membres présents.

POLE FAMILLES & EDUCATION

9 - Lancement de la démarche d'élaboration du contrat local de santé et du conseil local de santé mentale.

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci Marion pour cette délibération et ce contrat local de santé qui, vous l'avez bien compris, tombe à pic. Il nous permettra très rapidement avec les communes voisines d'avoir des rencontres avec les membres de l'ARS et de l'Observatoire régional de Santé. Cela ne peut pas mieux tomber.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je n'ai pas très bien appréhendé quels étaient les objectifs de cette décision.

Mme LECLERE.- L'État nous demande d'appliquer ce contrat local de santé depuis 2009 et par rapport à la convention territoriale des maires nous sommes obligés de le mettre en place. Donc nous avons décidé avec les villes d'Oullins et Saint-Genis-Laval, étant donné que nous avons des territoires semblables au niveau des besoins et des attentes, de monter ce contrat local de santé et notamment en santé mentale.

M. LE MAIRE.- Cela permettra d'étudier l'offre de soin un petit peu plus largement que sur une seule commune et peut-être certaines similitudes aussi sur les maladies que vous pouvez retrouver sur nos trois communes. Cela semble être une démarche intercommunale intéressante.

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Nous allons nous abstenir sur cette délibération pas tant sur la nécessité de recenser les besoins et les moyens, je pense que c'est nécessaire, nous en avons encore parlé tout à l'heure, mais je me pose la question d'avoir un territoire avec les trois communes par rapport à la convention des maires. Pourquoi ce territoire-là des trois communes particulièrement pour ne pas avoir une santé à deux vitesses entre différentes communes ?

Je ne peux pas m'empêcher de faire le lien entre la casse de notre système de santé, il y a l'hôpital Lyon Sud, Henry Gabrielle mais aussi le Vinatier, Saint-Jean-de-Dieu, que ce soit pour les autres pathologies ou pour le mental et, du coup, cela revient à la charge des communes de faire en lieu et place de l'Agence régionale de Santé, du Ministère de la Santé, etc. Je m'interroge là-dessus. La médecine du travail a été complètement cassée. Elle avait un rôle dans la détection et la prévention. Il y a aussi besoin de renforcer tout ce qui est infirmiers, médecins scolaires. Il y a un cruel manque d'emplois dans la santé. On recense au moins 3 000 emplois de soignants, 5 000 emplois d'aides pour les aides à domicile sur la perte d'autonomie, etc. Donc recenser les besoins, recenser les moyens, oui, mais une fois de plus tout a été fait par les lois précédentes pour casser le système de santé et aujourd'hui cette démarche est bien sur le fond mais c'est faire en lieu et place d'un système qu'on avait, qui fonctionnait et cela revient à la charge des mairies.

M. MAUXION.- J'avais juste une question. « Associer à la démarche d'élaboration les professionnels et les habitants » : c'est le seul point qui n'est pas détaillé. A-t-on une idée de comment cela va se faire ou pas du tout ?

Mme LECLERE.- On en est au tout début.

M. MAUXION.- Une deuxième remarque est que M. MOROGE est très fort mais, le pauvre, il ne peut rien sur le système de santé français. Peut-être qu'un jour...

M. LE MAIRE.- Ne soyez pas impatient.

M. MAUXION.- Je ne suis pas du tout impatient, vous imaginez bien, mais il manque des centaines de professionnels de santé en France et cela ne va pas se jouer au niveau de la commune mais si déjà la commune peut jouer son rôle en recensant les problèmes, en fédérant les professionnels en travaillant ensemble avec les habitants cela peut être bien.

Mme LECLERE.- Je trouve très intéressant de prendre en compte l'avis et les besoins des habitants, de les faire remonter. Et on travaille en collaboration avec l'ARS. On n'est pas Oullins, Saint-Genis-Laval et Pierre-Bénite d'un côté et l'ARS de l'autre. Au contraire, c'est un travail participatif.

Il a été recensé que les habitants de Pierre-Bénite, d'Oullins et de Saint-Genis-Laval avaient des similitudes en besoins de santé mentale. C'est pour cette raison qu'on se met ensemble. Il va y avoir le choix d'un coopérateur qui va travailler avec les trois communes.

M. LE MAIRE.- Marion l'a très bien dit, on ne va pas faire à la place. On est impliqué, on ne va quand même pas se plaindre. On nous demande notre avis, on nous implique. J'espère aussi qu'on va avoir davantage d'informations, c'est le but. Donc cela va plutôt dans le bon sens.

Et puis l'ARS et la CAF ont poussé que pour que tous les trois nous nous mettions ensemble parce que selon leurs données cela leur paraissait pertinent.

Je suis d'accord pour le système de santé qui n'est pas loin d'imploser en France. Non, on ne résoudra pas tout ici à Pierre-Bénite aujourd'hui.

Je veux bien participer aux discussions avec vous à ce sujet, évidemment. Mais pas ce soir.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, 3 abstentions (M. MOUCHIKHINE, M. JAVAZZO, Mme MILLIER-DUMOULIN).

10 - Signature d'une convention de coopération avec la Ville de Carthage (Tunisie)

Rapporteur : Mme TABBOUBI.

Présentation du rapport par Mme TABBOUBI.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme MILLIER-DUMOULIN.- Juste une question de précision sur le nombre. Avez-vous évalué le nombre d'enfants qui seront concernés et les critères d'inscription ?

Mme TABBOUBI.- Les critères sont en cours de réflexion. Le nombre est entre 6 et 7 jeunes.

M. LE MAIRE.- Il s'agit vraiment d'un accord-cadre qu'on pourra ensuite décliner sous différents aspects. C'est un lieu extrêmement intéressant, me semble-t-il, à l'échelle mondiale au niveau de l'histoire, de la civilisation qui est la nôtre. Nous avons des liens privilégiés que nous avons réussi à nouer grâce à notre collègue Mme TABBOUBI, nous pouvons en être plus qu'heureux, et qui nous permettent de rentrer en contact et d'imaginer un certain nombre d'actions en lien avec cette ville de Carthage.

Je rappelle que Carthage est jumelée, évidemment qu'on ne parle pas de jumelage ici mais en France elle est jumelée avec deux communes que sont Versailles et Aix-en-Provence. Vous voyez que ce ne sont pas les mêmes tailles

que Pierre-Bénite. Vous voyez à peu près l'intérêt d'une telle commune en France pour la ville de Carthage. Nous, bien sûr, nous restons sur une dimension beaucoup plus modeste mais nous allons pouvoir imaginer un certain nombre d'actions en lien avec nos jeunes et cette ville de Carthage.

Je mets aux voix cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

11 - Convention pour l'organisation de séjours enfance et jeunesse avec l'association Humatopie.

Rapporteur : Mme TABBOUBI.

Présentation du rapport par Mme TABBOUBI.

M. LE MAIRE.- Merci. Après Carthage Rome. On reste sur la Rome Antique. Y a-t-il des questions sur ces voyages ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION GENERALE

12 - Convention de groupement de commande permanent entre la Ville de Pierre-Bénite et le CCAS de Pierre-Bénite.

Rapporteur : Mme CHAPON.

Présentation du rapport par Mme CHAPON.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur cette convention de groupement de commande ? (*Non.*)

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Je vous remercie. Il s'agissait de la dernière délibération de la soirée.

Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil municipal le 5 juillet.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 19 heures 52.